

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	15.01.2021	13h49	21.108	DEAS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe libéral-radical

Titre : « Ce qui a été préparé à l'avance épargne la fatigue »

Contenu :

Le 13 janvier dernier, le Conseil fédéral a annoncé les nouvelles mesures de lutte contre la propagation du coronavirus, ainsi que les mesures de soutien qui permettent d'indemniser à fonds perdu :

a) les entreprises qui ont été contraintes de fermer durant au moins 40 jours depuis le 1^{er} novembre 2020 sans devoir prouver le recul du chiffre d'affaires ;

b) les entreprises qui ont connu une baisse de 40% au moins de leur chiffre d'affaires au cours des 12 derniers mois ;

c) les entreprises qui auront subi un recul de leur chiffre d'affaires entre janvier 2021 et juin 2021.

Selon l'estimation fédérale, ces mesures devraient permettre de soutenir plus de 100'000 entreprises au niveau national. Le dispositif de distribution de ces aides doit être géré par les cantons, sans complications administratives et le plus rapidement possible.

Aussi, nous remercions le Conseil d'État de répondre aux questions suivantes :

- Existe-t-il une estimation du nombre d'entreprises concernées dans le canton de Neuchâtel ?
- Y a-t-il un risque que certaines entreprises ou certains indépendants ne passent entre les mailles du filet, notamment en raison d'une activité particulière ?
- Comment l'État se prépare-t-il logistiquement à distribuer ces aides le plus rapidement possible aux bénéficiaires ?
- D'autres mesures cantonales, en lien par exemple avec le défaut de paiement de charges fixes, sont-elles envisagées pour soutenir au moins momentanément les entreprises concernées ?

Développement :

Compte tenu des pertes économiques causées par les mesures sanitaires décidées, la Confédération a assoupli les conditions requises pour qu'une entreprise ait droit à une aide pour cas de rigueur, et modifié le calcul du montant de ces aides. La modification de l'Ordonnance permettra aux cantons de fournir une aide pour cas de rigueur à un plus large cercle de bénéficiaires.

Demande d'urgence : OUI

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :
Fabio Bongiovanni

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Béatrice Haeny	Lionel Rieder	Nicolas Ruedin
Andreas Jurt	Yves Strub	Michel Zurbuchen
Hugues Scheurer	Jan Villat	Adrien Steudler
Xavier Hüther	Bernard Schumacher	Jean-Claude Guyot
Michel Robyr	Nicolas Bornand	Laurent Schmid
Daniel Geiser	Quentin Di Meo	Christian Steiner
Christophe Schwarb		